

## PROGRAMME DE FORMATION:

### CACES® R485

### Gerbeurs à conducteur accompagnant

Durée:	Lieu:	Nombre de participant:	Date(s) de formation
14H00	Dans vos locaux	De 01 à 08 participants	A définir

#### Fiche descriptive de la formation:

##### Objectif de la formation:

- Être informé sur la prévention du risque professionnel des transpalettes électriques et/ou gerbeurs à conducteur accompagnant.
- Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- Circuler et travailler en sécurité avec un transpalette électrique et/ou gerbeur à conducteur accompagnant.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

##### Pré-requis:

- Il est recommandé de parler et écrire le français pour suivre la formation gerbeur à conducteur accompagnant

##### Public concerné:

- Toute personne, appelée à conduire un transpalette électrique et/ou un gerbeur à conducteur accompagnant
- Si une ou des personne(s) en situation d'handicap doit(vent) intégrée(s) la formation, il faut impérativement nous contacter afin de réaliser une étude spécifique d'intégration

##### Moyens pédagogiques et techniques:

- Exposé théorique et exercices pratiques de conduite et de manipulation de charges

##### Modalités Pédagogiques:

- Livret de cours et support audiovisuel
- Gerbeur (mis à disposition par vos soins)

##### Moyens d'encadrement:

- Les formateurs sont expérimentés en pédagogie et dispose d'une grande expérience du terrain dans l'utilisation de chariots élévateurs.

#### Contenu de la formation

- Contexte réglementaire.
- Règles de conduite et de stationnement en sécurité.
- Technologie des gerbeurs à conducteur porté : Capacité de charges.
- Conditions de stabilité.
- Vérifications et entretien d'usage lors de la prise et de la fin de poste.
- Contrôle du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
- Circulation à vide et en charge.
- Prise et dépose au sol et/ou manutention de différents types de charges.

# ARTOIS -FORMATION -PROFESSIONNELLE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31 62 02246 62 auprès du préfet de région de Nord-Pas de Calais.

- Gerbage en pile et/ou en palletier.

Validation de la formation	Sanction de la formation
<ul style="list-style-type: none"><li>- Test par questionnaire écrit</li><li>- Test pratique</li></ul> <p>Validité du CACES® : 5 ans</p>	<p>Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) provisoire suivi de la carte CACES® définitive en application de la recommandation CNAMTS R485</p>

